

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-347 DU 28 AOUT 1998

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN
garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la
législation et des droits de l'homme de l'intérim
de Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du
Plan, de la restructuration économique et de la
promotion de l'emploi pour compter du 28 août
1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

VU le décret n°98-345 du 24 août 1998 chargeant Monsieur Albert
TEVOEDJRE, ministre du Plan, de la restructuration économique
et de la promotion de l'emploi, de l'intérim du Président de la
République pour compter du 24 août 1998 ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 28 août 1998 Monsieur Joseph
H.GNONLONFOUN, garde des sceaux, Mnistre de la Justice, de
législation et des droits de l'homme est chargé de l'intérim du Ministre du
Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi
pendant l'absence de Monsieur Albert TEVOEDJRE.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 AOUT 1998

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
absent, le ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de l'emploi,
chargé de l'intérim,



Albert TEVOEDJRE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPREPE 4
MJLDH 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1.-